



SNUipp Val d'Oise

FSU

n° 151 septembre 2011

INFOS

SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX
1210SO7630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE
Prix de vente au numéro : 0,5 euro Imprimé par nos soins
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Ensemble... plus forts

La rentrée des classes s'est faite sous le signe de la rigueur budgétaire. Une semaine après, la situation des écoles est déjà intenable.

L'année dernière, le SNUipp-FSU avait tiré la sonnette d'alarme, à maintes reprises, présageant les difficultés de la rentrée. Les inquiétudes de la profession sont confirmées : non ouvertures des classes le nécessitant, entraînant une hausse des effectifs, moins d'aide accordée aux élèves les plus en difficulté, une scolarisation des enfants de moins de 3 ans quasi nulle et une charge de travail en constante augmentation pour tous les collègues.

A force de s'appuyer sur le seul engagement des collègues qui continuent à s'investir pour donner toutes leurs chances de réussite à tous les élèves sans jamais donner les moyens nécessaires pour exercer dans de bonnes conditions ; **on finit par les épuiser...**

Aujourd'hui, il est plus que temps de s'unir et de se réunir pour qu'ensemble, nous imposions d'autres choix pour l'école publique. Ne soyons pas résignés et continuons d'affirmer avec fierté notre attachement au métier.

Ensemble, SNUipp-FSU et autres syndicats, dans l'**unité**, enseignants, parents, faisons de la grève et des manifestations du 27 septembre, une journée de revendications d'ampleur pour exiger d'autres choix afin que l'école **redevienne enfin une priorité**.

Ensemble, partout, participons nombreux aux débats organisés par le SNUipp-FSU : réunions d'informations syndicales, assemblées générales, réunions de sous sections... Débattons de notre métier et de ses problématiques car nous sommes les mieux placés pour le faire !

Ensemble VOTONS, du 13 au 20 octobre. Les enjeux de ce scrutin ne sont pas minces. Il s'agit de veiller au respect de vos droits. Vous donnerez ainsi aux élus du SNUipp les moyens de défendre vos revendications. Les élections professionnelles seront aussi une manière de marquer la mobilisation des enseignants pour qu'enfin l'école soit vraiment l'école de la réussite pour tous.

Ensemble... c'est TOUT

Alexis Pomérat

Secrétaire départemental du SNUipp 95

Dispensé de timbrage

PIC Val d'Oise

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le lundi 12 septembre 2011



Grève

Mardi 27 septembre
Assemblées Générales
sur différents secteurs

Toutes les infos sur
<http://95.snuipp.fr>

Réunions d'Information Syndicale

Les mercredis

14 sept. : Cergy (spécial Etablissements IME, ITEP, Hopital...) (9h-12h)

21 sept. : Montigny les C., Garges, Goussainville (9h-12h)

12 oct. : Argenteuil, Ecouen, Sarcelles, Hautil (9h-12h)

19 oct. : Cergy (Enseigner hors de France) (14h-17h)

mercredi 5 octobre : réunion spéciale

Cinéma UTOPIA St Ouen l'Aumone de 9h à 12h

"Le métier en débat"

avec **Sébastien Sahr**

Secrétaire général et

porte parole du SNUipp -FSU

Nombre de places limité à 200. Formulaire d'inscription sur <http://95.snuipp.fr> Article réunions informations syndicales



Plus d'infos sur <http://95.snuipp.fr>

Attestation de présence permettant de récupérer ces 3h sur : les animations pédagogiques, concertations, la journée de solidarité.

Sommaire

Edito	p 1	Administratif	p 6
Grève du 27/09	p 2	Elections pro	p 7
Actualités	p 3	Adhésion	p 8
CTP de rentrée	p 4-5		

SNUipp FSU - Val d'Oise

26 rue F. Combe - 95014 Cergy cedex
Tél : 01 30 32 21 88 - Fax :01 30 32 39 12
courriel : snu95@snuipp.fr
site : <http://95.snuipp.fr>

27 septembre : grève unitaire

Grève du 27 septembre : les raisons de la colère

Dans le cadre de la préparation du budget 2012, le ministère du Budget confirme le choix gouvernemental du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Ce sont **150 000 emplois de supprimés en 5 ans dans la Fonction Publique d'Etat dont plus de 50 000 dans l'Education Nationale** (8697 pour l'école primaire) à la rentrée 2011. Ces suppressions se traduiront par une nouvelle dégradation des conditions de travail tant pour les élèves que pour les enseignants. Les ambitions éducatives de notre pays sont mises à mal, remettant en cause l'objectif de la réussite de tous les élèves. Les mobilisations de l'ensemble des partenaires de l'école (parents, enseignants et élus), dénonçant avec force l'état d'une école asphyxiée par cette situation, ont conduit le chef de l'Etat à annoncer que le nombre de classe à la rentrée 2012 ne serait pas inférieur à celui de cette rentrée.

Comment cela serait-il possible, alors que déjà pour cette année, les restrictions budgétaires ont abouti à la **suppression de 1500 classes !** En refusant de revenir sur le principe de non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite, le gouvernement crée une impasse : **nos premières informations font état de la suppression de 5700 postes pour les écoles** sur les 14 000 nouvelles suppressions de postes dans

l'éducation nationale à la rentrée 2012, nul doute que les IA ne soient à nouveau sollicités pour trouver des leviers d'action... et de nouvelles **suppressions de postes de RASED, de remplaçants, de classes maternelles, de formateurs...**

Dans ce cadre, non seulement des classes seront fermées mais s'y ajouteront, comme cette année, des suppressions massives de postes enseignants dont la mission est indispensable pour faire réussir tous les élèves : les postes de maîtres spécialisés des RASED (20% ont déjà été supprimés), les postes ZEP/REP en éducation prioritaire, les postes de formateurs, les postes de remplaçants.

Et c'est aussi la poursuite annoncée de la baisse de la scolarisation des moins de 3 ans alors qu'il faudrait créer 6400 postes pour rattraper le retard pris ces dernières années.

La situation n'est pas tenable. Il faut stopper les suppressions de postes pour mettre en oeuvre une autre politique éducative. C'est sur cette base que les fédérations et syndicats de l'éducation nationale dont **le SNUipp - FSU, appellent à une journée de grève le 27 septembre.**



RIEN NE VA PLUS !

Formation initiale et continue, **RASED**, **remplacement**, **effectifs** des classes, **maternelle**, places aux **concours** et recrutement, **précarité**, **EVS** et **AVS**, éducation **prioritaire**, scolarisation des enfants en **situation** de **handicap**, fermetures de classes, **direction d'école...**

Tous en grève le 27 septembre

**POUR UNE ECOLE
DE LA REUSSITE DE TOUS !**

Grève du 27 septembre : rappel

Tout enseignant(e) a le droit de faire grève, les Professeurs des Ecoles Stagiaires aussi !

- . adresser à l'IA par voie hiérarchique, au plus tard le samedi 24 septembre au soir (préférable avant vendredi 23 dans les circonscriptions), le modèle de déclaration d'intention de grève (téléchargeable sur notre site),
- . ne répondre à aucune enquête de police ou de gendarmerie,
- . distribuer la lettre aux parents (téléchargeable sur notre site : <http://95.snuipp.fr>),
- . informer le SNUipp 95 par mail ou en remplissant l'enquête en ligne sur notre site du taux de grévistes dans votre école.

**En cas de pression ou de problèmes,
contactez le SNUipp 95 au 01 30 32 21 88**

« Je réponds quand j'ai le temps ! »

Direction et fonctionnement de l'école

La situation de la direction et du fonctionnement de l'école est critique : des tâches alourdies, des missions complexifiées, un manque de temps notable, et maintenant le non renouvellement de l'aide administrative. En cette rentrée, la coupe est pleine : **le SNUipp-FSU appelle les directeurs et directrices à l'action pour obtenir des moyens.**

Gérer, coordonner, animer, piloter, informer, surveiller, responsabiliser, intervenir, penser, panser, soutenir, réparer, bricoler... **la liste est trop longue** : les directrices et directeurs d'école sont sur tous les fronts pour faire fonctionner l'école. Leurs conditions de travail ne cessent de se détériorer depuis plusieurs années. Le ministère ne peut rester sourd plus longtemps. Il est indispensable de **reconnaître et de soutenir leur engagement quotidien** pour la réussite des élèves. **Aujourd'hui, le point de rupture est atteint.**

Les demandes de l'administration seront donc traitées en les priorisant. Dorénavant, pour les directrices et directeurs se sera « Je réponds quand j'ai le temps » conformément à la consigne syndicale.

Ils et elles se consacreront en priorité aux activités pédagogiques en lien avec les élèves et au travail relationnel, indispensable auprès des familles. Le reste attendra et pourrait même attendre longtemps : enquêtes multiples, listings à fournir, demandes administratives, ne seront pas prioritaires. La situation doit changer !

Le SNUipp-FSU 95 a proposé de réunir les collègues le mercredi 14 septembre à 14h30 à la maison des syndicats de Cergy afin de débattre de la situation de la direction et du fonctionnement de l'école, d'évaluer avec vous le suivi de ces premières consignes et d'envisager ensemble les suites à donner à cette action.

Direction d'école :
halte à la surcharge !

Je réponds quand j'ai le temps...

Une aide administrative, du temps de décharge et des missions redéfinies m'auraient permis de traiter cette demande plus rapidement !



Une autre politique budgétaire !

Une nouvelle politique budgétaire en matière éducative c'est nécessaire et possible : qu'on en juge !

Les comparaisons internationales

En consacrant environ 3,9% de son produit intérieur brut (PIB) à ses établissements d'enseignement au niveau primaire et secondaire, la France se situe aujourd'hui globalement dans la moyenne des États membres de l'OCDE. Toutefois, ce taux a diminué pendant la période récente, puisqu'il s'élevait à 4,5% en 1995. En 2006, la France ne figurait plus qu'au 11ème rang de l'OCDE pour le financement de l'enseignement scolaire, tant public que privé, alors qu'elle occupait le 2ème rang en 1995.

Le centre d'analyse stratégique

Selon le rapport remis en janvier au premier ministre, avec un taux d'encadrement de 5 enseignants pour 100 élèves, d'après les chiffres de 2007, la France occupe le dernier rang des pays classés... loin derrière le Portugal, la Grèce ou l'Espagne mais aussi la Suède, la Belgique ou l'Autriche, pays dont le nombre d'enseignants pour 100 élèves oscille entre 6 et 10. La France dépense 5370 euros pour un élève de primaire alors que la moyenne de l'OCDE est de 6250 euros.

La cour des comptes

La France se situe au niveau des dépenses annuelles par élève inférieure de 5% pour l'école maternelle et de 15% pour l'école élémentaire par rapport à la moyenne de l'OCDE. Il est en revanche supérieur de 10% pour le collège et de 26% pour le lycée.

A lire sur <http://95.snuipp.fr> : RASED, évaluations CP, formation initiale, leçon de morale... **RETROUVEZ TOUTE L'ACTU EN LIGNE !**

Carte scolaire : CTP de rentrée

L'IA a présidé cette instance et a rappelé le contexte budgétaire tendu dans lequel s'inscrit cette carte scolaire. L'IA a prononcé 19 ouvertures et 1 fermeture de classes sur les 56 situations étudiées.

Le SNUipp-FSU a dénoncé le cadre et les contraintes qui pèsent sur notre département générant des situations particulièrement difficiles dans les écoles (lire la déclaration ci-dessous).

Avec une augmentation prévisionnelle de 1409 élèves à la rentrée 2011, la dotation départementale s'est très vite avérée insuffisante par rapport aux besoins du Val d'Oise.

Compte tenu du cadre budgétaire imposé par le ministère, dès le CTPD du mois d'avril, nous avons identifié plusieurs écoles qui ont connu une décision de fermeture avec des effectifs très proches du seuil et des écoles qui n'ont pas obtenu d'ouverture alors que leurs effectifs étaient proches des normes départementales d'ouverture.

Nouvelles situations :

Des écoles, ne faisant pas partie de la liste des écoles avec effectifs à surveiller en juin mais sur lesquelles nous étions intervenus à plusieurs reprises, ont au final été identifiées par l'IA comme écoles nécessitant un examen à cette rentrée.

Plusieurs écoles n'ont pas bénéficié d'ouverture faute de moyens. L'IA fait part d'un volume de postes limité à 20,5 emplois dont 7 correspondent au gel de postes G vacants (Rased). Parmi ces 20,5 postes, 19 ont été utilisés pour réaliser les ouvertures de classes décidées par l'IA et 0,75 pour les décharges de directions induites par l'augmentation du nombre de classes.

Le SNUipp est intervenu sur toutes les situations individuelles signalées par les écoles et plus globalement sur l'ensemble des dossiers liés à cette carte scolaire. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter un(e) délégué(e) du personnel du SNUipp.

Déclaration du SNUipp 95 au CTP de rentrée

Monsieur l'Inspecteur d'académie, mesdames et messieurs les commissaires paritaires

Malgré le leurre de la taxation temporaire des plus hauts revenus, les 12 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncés par le Premier ministre, reposeront d'abord sur le plus grand nombre.

Une politique gouvernementale qui se traduit notamment par une baisse des dépenses de l'État, une diminution de ses investissements, du montant de ses dotations aux collectivités territoriales et par le non remplacement du départ à la retraite d'un fonctionnaire sur deux. Un plan dont l'efficacité est d'ores et déjà contestée mais dont le niveau d'injustice sociale est avéré malgré l'effort de communication du gouvernement.

L'Éducation nationale est en première ligne...

Le secteur de l'éducation qui devrait être considéré comme un **investissement d'avenir**, est particulièrement impacté par la politique du gouvernement. 16000 postes supprimés en 2010, 14000 suppressions prévues en 2011 et des chiffres du même ordre pour 2012, rien ne va plus.

La situation est d'autant plus intenable que les **moyens des collectivités**, grands financeurs de l'éducation, sont eux aussi **réduits**.

La politique poursuivie par le gouvernement, **56 000 postes supprimés en 4 ans** est d'autant plus préjudiciable qu'elle survient en période de crise. **La crise qui touche toujours plus durement les plus fragilisés**. L'Insee vient de révéler que le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est en hausse et touche désormais 13,5% des Français soit 8,2 millions de personnes. Ce contexte renforce les **inégalités, les injustices sociales**, et n'est pas sans répercussions sur l'école puisque les écarts scolaires se creusent comme le montrent les études internationales PISA : la France est l'un des pays où le milieu social exerce la plus grande influence sur le niveau scolaire des élèves.

Pour autant, et dans ce contexte de crise économique et financière, **l'école et l'éducation constituent pour les français un sujet important de préoccupation**. Le sondage de l'institut CSA, commandé par le SNUipp - FSU en août dernier, montre que les français estiment toujours majoritairement que l'école maternelle et élémentaire fonctionne bien mais que les mesures prises ces dernières années par le gouvernement vont dans le mauvais sens. L'appréciation portée sur les grandes réformes en cours est sévère. Les français sont ainsi 82% à considérer que la politique du non-remplacement d'un enseignant sur deux partant à la retraite est « **une mauvaise chose** ». Un chiffre sans nul doute à mettre en rapport avec le vaste mouvement de protestation contre les suppressions de postes qui a jalonné toute l'année dernière. Ils sont aussi 61% à penser que le gouvernement va plutôt « dans le mauvais sens » en ce qui concerne la réduction de l'échec scolaire.



à lire - à lire - à lire - à lire

Les décisions gouvernementales conduisent à la remise en cause des missions fondamentales du système éducatif et se traduisent notamment par des fermetures de postes, par une augmentation des effectifs par classe, par une diminution des remplacements, par une forte dégradation de la formation professionnelle et des conditions d'entrée dans le métier pour les stagiaires, par une détérioration des conditions d'apprentissage pour les élèves et de travail pour les enseignants...

Dans le Val d'Oise, malgré une augmentation prévisionnelle de 1409 élèves, le nombre de postes sera réduit. **L'Académie de Versailles reste classée parmi les dernières** en termes d'encadrement au niveau national. Notre académie est sous dotée et en son sein **les spécificités du Val d'Oise** ne sont pas suffisamment prises en compte.

Le **taux d'encadrement P/E est ainsi en baisse pour la troisième année** consécutive avec une tendance à s'éloigner de plus en plus de la moyenne nationale.

L'œuvre de démolition des RASED se poursuit et au vu de la configuration dans laquelle se retrouve notre département, les coupes sombres des postes ZEP-REP viennent parachever cette démolition ! Les mesures envisagées pour les RASED et dans l'éducation prioritaire constituent une véritable hécatombe : **41% des postes ZEP/REP, près de 20% des postes RASED sont supprimés.**

La situation du remplacement a été dramatique l'an dernier et parfois même dès l'automne dans certains secteurs du département. A cette rentrée, des circonscriptions annoncent déjà la pénurie de remplaçants, les ZIL étant déjà posés sur des congés longs.

Toutes ces mesures sont porteuses de remise en cause profondes des leviers d'action pour une meilleure réussite des élèves du Val d'Oise.

Elles confirment les **désengagements** et les **renoncements** successifs de l'État qui créent un **phénomène de cumul sur les territoires relevant de l'éducation prioritaire.**

Face à la réalité de la crise qui frappe les populations de ces secteurs, le SNUipp rappelle que la difficulté scolaire doit être prise en charge d'abord par l'école, sur le temps de classe, et que les dispositifs ZEP/REP, RASED mais aussi scolarisation des moins de 3 ans constituent des leviers importants en termes de prévention de l'échec scolaire pour notre département.

Pour le SNUipp toutes ces décisions sont lourdes de conséquence. Elles remettent en cause un consensus et un équilibre existant sur le département avec des dispositions particulières pour les écoles en éducation prioritaire. Nous sommes résolument opposés à ces choix car ils portent atteinte à l'ensemble des engagements pris vis à vis des équipes d'écoles et vis-à-vis des familles.

Tous ces choix ministériels exposent dangereusement les élèves, les écoles et **dénaturent le métier d'enseignant.** De plus, les **effets en termes de réduction de droits sociaux (mutations, temps partiels...)** pour les enseignants sont également inadmissibles.

La situation de la direction et du fonctionnement de l'école est critique : des tâches alourdies, des missions complexifiées, un manque de temps notable, et maintenant le non renouvellement de l'aide administrative.

Les directrices et directeurs d'école sont sur tous les fronts pour faire fonctionner l'école. Leurs conditions de travail ne cessent de se détériorer depuis plusieurs années. Le ministère ne peut pas rester sourd plus longtemps. Il est indispensable de **reconnaître et de soutenir leur engagement quotidien** pour la réussite des élèves. Aujourd'hui, le point de rupture est atteint. Dorénavant, pour les directrices et directeurs se sera « Je réponds quand j'ai le temps ». Ils et elles se consacreront en priorité aux activités pédagogiques en lien avec les élèves et au travail relationnel, indispensable auprès des familles. Le reste attendra. La situation doit changer !

Le Chef de l'État en annonçant au mois de juin le gel des fermetures de classes en 2012 a montré qu'il a été contraint de tenir compte des mobilisations pour l'École Publique. Pour autant, il a confirmé le dogme du non remplacement d'un enseignant sur deux partant à la retraite. Ce sont 8000 postes d'enseignants qui devraient encore être supprimés l'année prochaine.

RASED, maternelle, éducation prioritaire, formateurs, remplaçants vont servir de cibles aux suppressions de postes. Les élèves les plus fragiles continueront de payer la facture.

Dès le mois de mai dernier, le SNUipp-FSU avait mis en perspective auprès de tous ses partenaires une action d'ampleur, dès septembre, pour en finir avec les suppressions de postes et exiger une ambition toute autre pour l'école et ses personnels.

Les fédérations et syndicats de l'éducation nationale appellent à une journée de grève le 27 septembre contre les suppressions de postes.

La politique éducative du gouvernement ne permet pas de lutter efficacement contre l'échec scolaire et le 27 septembre, c'est de la nécessité de procéder à d'autres choix pour l'éducation qu'il sera question.



Administratif



Une nouvelle rubrique sous forme de questions / réponses

Pour toute autre question : téléphonez au 01 30 32 21 88 nous sommes aussi là pour ça...

Qu'est ce qu'un accident de service ou de trajet ?

Il s'agit de tout accident survenu dans l'exercice des fonctions (accident de service) ou au cours des trajets entre la résidence habituelle et le lieu de travail (accident de trajet) dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel ou indépendant de l'emploi. Toutefois, un arrêt lié aux nécessités de la vie courante, comme déposer un enfant à la crèche, a été reconnu compatible avec la reconnaissance d'accident de trajet (Conseil d'état n° 124026 du 09/01/1995).

L'accident de service ou de trajet, pour être reconnu comme tel, doit résulter de l'action violente et soudaine d'une cause extérieure provoquant au cours du travail ou du trajet une lésion du corps humain.

Déclaration d'accident

Le fait qu'un accident soit survenu sur le lieu et pendant les heures de travail ne présume pas de l'imputabilité au service. C'est au fonctionnaire d'apporter la preuve de l'accident et de sa relation avec le service.

Il faut prévenir l'IEN de l'accident dans les vingt-quatre heures. Le rapport d'accident doit mentionner les circonstances et témoignages. Il faut joindre le certificat médical initial du médecin traitant (il doit comporter une description des blessures et lésions, ainsi que la durée prévisible de l'arrêt de travail), les constats de police ou de gendarmerie pour les accidents de la circulation et toutes pièces utiles.

L'imputabilité au service est de la responsabilité de l'administration qui, à partir d'une enquête, doit établir les présomptions ou les preuves d'imputabilité. La décision définitive d'imputabilité doit être prise après avis de la commission de réforme, dans laquelle siègent des représentants du personnel. Contactez la section départementale du SNUipp-FSU qui pourra vous aider.

Conséquences

Le fonctionnaire qui bénéficie d'un congé de ce type conserve l'intégralité de son traitement. L'administration prend en charge les honoraires médicaux et les frais conséquents à l'accident, en payant directement les frais engagés. Le congé est prolongé jusqu'à la reprise de fonctions ou jusqu'à ce que l'état de santé soit consolidé ; la consolidation est la stabilisation de l'état de santé, qui permet d'évaluer les éventuelles séquelles et de déterminer le taux d'invalidité éventuel qui en résulte.



Certificat médical

Doit-on transmettre à l'IEN les 3 volets du certificat médical ?

Non. La protection du secret médical constitue un droit pour tous ; les médecins sont tenus d'indiquer aux caisses d'assurance maladie les éléments d'ordre médical qui justifient leurs prescriptions d'arrêt de travail. Afin de respecter le secret médical, seuls les volets 2 et 3 de l'imprimé CERFA, sans mention médicale à caractère personnel, sont à transmettre à l'IEN. Le volet 1 doit être conservé par le fonctionnaire et sera présenté à toute requête du médecin agréé de l'administration (*Circulaire fonction publique FP/4 no 2049 du 24 juillet 2003*).

Durée du congé maladie ordinaire : comment la calculer ?

Le médecin m' a accordé un congé de maladie ordinaire d'un mois à compter du 30 avril 2011. Quelle sera la période pendant laquelle je percevrai la totalité de mon traitement ?

Le fonctionnaire en activité a droit à des congés de maladie dont la durée totale peut atteindre un an pendant une période de douze mois consécutifs et conserve l'intégralité de son traitement pendant une durée de trois mois. Ce traitement est réduit de moitié pendant les neuf mois suivants. Le fonctionnaire conserve, en outre, ses droits à la totalité du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence. Pour déterminer la période à plein traitement, il faut remonter dans le temps un an avant, soit dans ce cas au 30 avril 2010. Si depuis cette date, vous n'avez pas eu de congé, vous avez droit à 3 mois de congé à plein traitement. Si, par contre, vous avez déjà eu durant cette période 20 jours de congés entre les mêmes dates, il vous restera 70 jours de congés à plein traitement.

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



Elections professionnelles du 13 au 20 octobre : ON VOTE !

A. Messagerie professionnelle

Chaque enseignant dispose d'une messagerie "professionnelle" (adresse électronique@ac-versailles.fr) Tout le monde n'a pas choisi de l'utiliser... pourtant aux prochaines élections professionnelles, cette adresse électronique vous permettra de recevoir des informations indispensables pour pouvoir voter.

La messagerie professionnelle : c'est une boîte aux lettres mail hébergée par le site de l'Académie. Elle permet d'envoyer, recevoir, stocker des messages électroniques.

- Le format de l'adresse : **prenom.nom@ac-versailles.fr**

Pour y avoir accès vous avez besoin de :

- Un **identifiant** : pnom (*p* : initial du prénom - *nom* : le nom de famille) (éventuellement suivi d'un n°1, 2 ou 3... si homonymes)
- Un **mot de passe**. Par défaut, c'est votre **NUMEN**. À savoir : Le NUMEN n'est pas un numéro confidentiel... Nous vous conseillons donc de modifier votre mot de passe.

Utiliser sa boîte électronique professionnelle

Comme toutes les messageries mël, vous pouvez accéder à la boîte aux lettres de deux manières :

- en paramétrant le compte (adresse, identifiant et mot de passe) sur un logiciel de messagerie (Outlook, Thunderbird, Windows Mail...)
- en vous connectant via le webmail de l'Académie de Versailles : <https://messagerie.ac-versailles.fr/> (la consultation par webmail permet de consulter les courriels quel que soit l'ordinateur avec lequel on se connecte).

B. Vote électronique : les étapes

1 - vérifiez que vous êtes inscrit sur les listes électorales

Les listes doivent être affichées sur les lieux de travail et sont visibles sur le portail élections sur le site du ministère à partir du 20 septembre. Vérifiez que vous êtes bien sur les listes des différents scrutins (Comité Technique Académique et suivant votre situation CAPD, CAPN, CCP).

2 - identifiant et mot de passe : le droit de voter !

Vous allez être destinataire d'un identifiant entre le 22 et le 28 septembre.

Si vous êtes affecté dans une école, un établissement ou un service, il vous sera remis une notice de vote avec identifiant sous pli cacheté contre émargement. *[Sinon, il doit vous être adressé à votre adresse personnelle. Il sera également possible, en cas de non réception ou de perte, de s'en procurer un sur le portail élections du ministère jusqu'au 12 octobre à 8h].*

Avec cet identifiant, votre NUMEN et votre n° de département de naissance figurant sur votre n° de sécurité sociale, vous pourrez à tout moment **recupérer votre mot de passe sur le portail élections du ministère.**

ATTENTION : le mot de passe, si vous n'indiquez pas la messagerie de votre choix, sera envoyé **par défaut sur votre messagerie professionnelle** (cf article A ci-dessus).

Cet identifiant et ce mot de passe sont indispensables pour pouvoir voter.

3 - du 13 au 20 octobre : votez !

Muni de votre identifiant et de votre mot de passe, connectez vous sur le portail élection à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

**Toutes les étapes du vote dans notre prochain bulletin départemental...
et sur le site internet du SNUipp Val d'Oise <http://95.snuipp.fr>**

**Plus d'informations et présentation détaillée sur le site national du SNUipp - FSU
www.snuipp.fr**

BULLETIN D'ADHESION 2011 - 2012

NOM : **M. Mme. Mlle** Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

e-mail :

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour rééditer les publications et faire par l'organisation syndicale.

Je demande au Syndicat National Unifié des Instituteurs, Professeurs des écoles et PECCO du Val d'Oise de me communiquer leur formation professionnelle et de gestion de ma carrière auxquelles lie-voies l'octroi de la cotisation des commissions paritaires et favorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et systèmes informatiques dans les conditions définies par les articles 25 et 27 de la loi n° 865175. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2011.
Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

COTISATIONS 2011/2012

Échelon	Cotisation	
	mens.	prél. annuel
01		84,00
02		103,00
03		108,50
04		114,00
05		120,50
06	107,00	128,00
07	109,50	136,00
08	115,50	146,00
09	121,00	155,50
10	129,00	168,00
11	141,00	181,00

Cocher la case correspondant à votre situation

AJOUTER	en
PEMP, spécialisés	4,00
CPD	7,50
CPD	11,30
Directeur 2 à 3c.	4,60
Directeur 2 à 3c.	8,00
Directeur 10c. an.	11,00
Directeur SCOPA	14,00
Directeur INCA	30,00

- M1 : 35,00 € AE, AVS, EVS : 50,00 €
- PES, Retraite : 34,00 € M1 temps : 75 €
- Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échelon
- PECCO : 0,51 % du salaire brut
- ➔ Pour toute situation particulière, contacter la section

Le montant de ma cotisation est :
Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise
Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB).
Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités : (10 max d'octobre à juillet)
Je choisis le prélèvement reconductible

L'adhésion au SNUipp comprend le service des publications départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom
adresse
Code postal Ville

COMPTE à DEBITER

Code Etablissement Code guichet
N° de compte C6
Date Signature

AUTORISATION de PRELEVEMENT

Je autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, et en toute situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je révoque directement le dit mandat avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR
405.975

ORGANISME CREANCIER
SNUipp Val d'Oise
26 rue Francis Combe
95014 CERGY CEDEX

Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)

Trop cher ! Non ! 66 % de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement.

Adhérez dès maintenant au SNUipp - FSU

Bulletin à retourner au SNUipp 95 - 26 rue Francis Combe - 95 014 Cergy cedex

